



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Auxiliaires, contractuels et vacataires

Question écrite n° 38106

#### Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan, sur les possibilités d'évolution de carrière et de mobilité des agents contractuels de l'État des catégories A et B. Ces agents remplissent souvent les mêmes fonctions que leurs collègues titulaires, mais connaissent des obstacles techniques à des promotions internes, détachements ou mises à disposition. Il note que le souci du Gouvernement de rendre l'administration plus efficace par l'adoption de modes de fonctionnement plus souples devrait conduire à supprimer ces obstacles. Il lui demande en conséquence les dispositions qu'il envisage éventuellement de prendre pour résoudre ce problème, compte tenu, en particulier, de l'abrogation de la loi n° 83-481 du 11 juin 1983 dont le titre II prévoyait la titularisation des agents contractuels de l'État.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Blum Roland](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38106

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** fonction publique et plan

**Ministère attributaire :** fonction publique et plan

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mars 1988, page 1241